Arrêté relatif à la composition de la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ;
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement (CPE) des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2021 publié au B.O du 16 décembre 2021 portant prorogation du mandat de la CPE de Toulouse INP ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) de Toulouse INP,

Considérant les changements au sein de la gouvernance et des services,
Considérant les départs au sein des représentants des personnels,

ARRÊTE

Article 1 :

La commission paritaire d'établissement de Toulouse INP est constituée comme suit :

Représentants de l'administration :

Titulaires

- Dominique POQUILLON – présidente de Toulouse INP
- Olivier GLÉNAT – directeur général des services de Toulouse INP
- François PURSEIGLE – directeur de l'INP-AGROTOULOUSE
- Martial COULON – directeur de l'INP-ENSEEIHT
- Laurent PRAT – directeur de l'INP-ENSIACET
- Mihaela CAUSSIDERY - directrice générale des services adjointe, DRH
- Jérôme DURAND – directeur de La Prépa des INP
- Gérald DEBENEST – vice-président Formation et vie universitaire
- Laurent VEZINHET – agent comptable
- Marie-Laure DE CAPELLA – responsable de la bibliothèque de l'INP-AGROTOULOUSE

Suppléants

- Ghislaine BERTRAND – vice-présidente du conseil d'administration
- Éric PINELLI – vice-président Recherche et Valorisation
- Fabienne STÉPHAN – secrétaire générale de l'INP-AGROTOULOUSE
- Laurence MOÏE - secrétaire générale de l'INP-ENSEEIHT
- Julien MACÉ - secrétaire général de l'INP-ENSIACET
- Laure MESÉGUER – directrice des ressources humaines adjointe

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

- Sylvie SERRES – directrice du patrimoine immobilier adjointe
- Héla MARONNA – responsable de la direction des études et de la vie étudiante
- Nathalie VASSAL – secrétaire générale de l'IPST-Cnam
- Vincent KOEHRET – conseiller Prévention et Sécurité et responsable de la logistique

Représentants du personnel :

Groupe I - ITRF

	Organisation syndicale	**Titulaires**	**Suppléants**
Catégorie A	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	NICOLAS Charles	BOURRET Bruno
	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	DARBAS-MANDEMENT Clémence	EXPOSITO Yannick
Catégorie B	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	LABAL Isabelle	
	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	MARCHAND Viviane	
Catégorie C	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	DURAND Catherine	STRUXIANO Nadine
	SNPTES UNSA ITRF.BI.O	CROUZET Valérie	GUIBERTEAU Johnny

Groupe II - AENES

	Titulaires	**Suppléants**
Catégorie A	LLANAS François	
Catégorie B	MIOSSEC Kévin	
Catégorie C	CROUZIL Valérie	CARMONA France

Groupe II - BIBLIOTHÈQUE

	Titulaires	**Suppléants**
Catégorie B	DUCHENE Yann	

Article 2 :

Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de quatre années, qui a pris effet au 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 janvier 2023.

Article 4 :

Le directeur général des services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Intranet de Toulouse INP.

Fait à Toulouse, le 7 avril 2026

La Présidente de Toulouse INP

Dominique Poquillon
Présidente de Toulouse INP
Le 7 avr. 2026

Dominique POQUILLON